

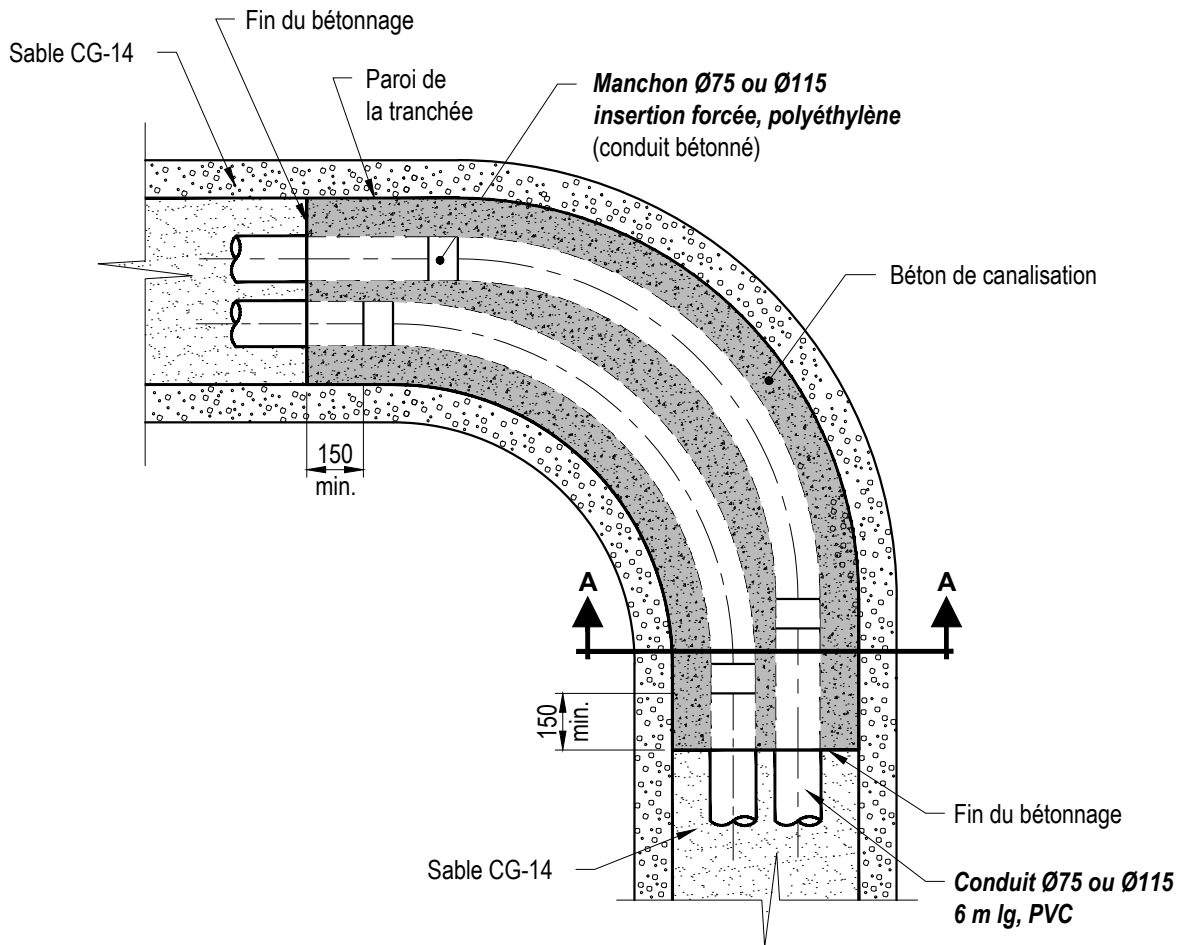
**Vue en élévation
Tranchée avec béton**

B = Conduit BT Réseau résidentiel HQ
M = Conduit MT Réseau principal HQ

Notes :

- 1- Prendre en considération les dispositions de la loi sur la santé et sécurité du travail pour les profondeurs d'excavation supérieures à 1,2 mètres ou pour des conditions de sol en place n'offrent pas la stabilité nécessaire à des parois verticales.
- 2- La pièce de bois doit être de la même largeur que la cale d'espacement sous les conduits.


	Élaboration : Carole Bessette, ing.	COUPE TYPE D'UNE TRANCHÉE BÉTONNAGE DES COUDES	N° : 101-4150-01	
	Ingénieur : <i>C. Bessette, ing.</i> <small>2020-03-13</small>		Volume : B.41.21	
NORME	Carole Bessette, ing. Permis OIQ #105141	CANALISATIONS EN TRANCHÉE	Date : 2020-03	Révision : 00
		CANALISATIONS SOUTERRAINES	Page : 1 de 2	
Échelle : 1:15				



Vue en plan

Notes :

- Tous les conduits coudés des canalisations pour les câbles MT dotés d'un rayon de 3,8 mètres et moins et avec un angle de 30° et plus doivent être bétonnés. Les conduits coudés pour câbles BT dans cette même canalisation sont également bétonnés.
- Tous les conduits coudés des canalisations pour les câbles BT dotés d'un rayon de 3,8 mètres et moins et avec un angle de 30° et plus et dont le parcours de la canalisation entre deux structures excède 50 mètres, doivent être bétonnés.
- Le bétonnage des conduits coudés doit dépasser les manchons d'au moins 150 mm.

	Élaboration : Carole Bessette, ing.	COUPE TYPE D'UNE TRANCHEE BÉTONNAGE DES COUDES	N° : 101-4150-01	
	Ingénieur : <i>C. Bessette, ing.</i> <small>2020-03-13</small>		Volume : B.41.21	
NORME	Carole Bessette, ing. Permis OIQ #105141	CANALISATIONS EN TRANCHEE	Date : 2020-03	Révision : 00
	Échelle : 1:20	CANALISATIONS SOUTERRAINES	Page : 2 de 2	